



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Article L. 110-1 du code de l'environnement sur « les sons et odeurs »

Question écrite n° 10469

## Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise en application de l'article L. 110-1 du code de l'environnement et plus précisément sur les notions introduites par l'article 1er de la loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. L'article suscit  a introduit « les sons et odeurs qui les caract risent » comme patrimoine commun de la Nation. Ce patrimoine g n re des services  cosyst miques et des valeurs d'usage. Aussi, il lui demande si ces nouvelles dispositions ont fait l'objet d'une application voire d'une interpr tation par la jurisprudence. Il lui demande de lui indiquer toutes les affaires o  cette nouvelle notion aurait  t  soulev e.

## Texte de la r ponse

La loi du 29 janvier 2021 visant   d finir et prot ger le patrimoine sensoriel des campagnes fran aises a compl t  l'article L. 110-1 du code de l'environnement, qui  nonce d sormais que « les sons et odeurs qui [...] caract risent les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins [...] font partie du patrimoine commun de la nation ». A ce jour, le minist re de la Justice n'a pas connaissance de d cisions mettant d'ores et d j  en  uvre ces notions.

## Donn es cl s

**Auteur :** [M. Pierre Morel- -L'Huissier](#)

**Circonscription :** Loz re (1<sup>re</sup> circonscription) - Libert s, Ind pendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question  crite

**Num ro de la question :** 10469

**Rubrique :** Ruralit 

**Minist re interrog  :** Justice

**Minist re attributaire :** Justice

## Date(s) cl e(s)

**Question publi e au JO le :** [25 juillet 2023](#), page 6955

**R ponse publi e au JO le :** [24 octobre 2023](#), page 9460